

## NOTICE D'INFORMATION

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

### MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES

(EX- MULTIGES OPPORTUNITES EUROPE)

NUMERO CODE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS : FCE 20010234

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| COMPARTIMENT | <input type="checkbox"/> OUI            | <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| NOURRICIER   | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON            |

Un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale. Il est géré par une société de gestion.

La gestion du FCPE est contrôlée par un conseil de surveillance, composé de représentants des porteurs de parts et, de représentants de l'entreprise. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. Le conseil de surveillance d'un FCPE adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition de chaque porteur de parts.

L'adhésion au présent FCPE emporte acceptation des dispositions contenues dans son règlement.

Le souscripteur peut obtenir, sans frais, communication du règlement du FCPE sur simple demande auprès de l'entreprise.

Le FCPE « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » est un Fonds multi-entreprises.

Le fonds est régi par les dispositions de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier.

Créé pour l'application :

- Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel,
- Des divers plans d'épargne salariale établis entre les sociétés et leur personnel.

Le conseil de surveillance est composé :

**Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :**

- ♦ un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
- ♦ un membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

**Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprise de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :**

- ♦ un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
- ♦ un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

### ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

Le FCPE « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » est classé en « Actions des pays de la Communauté européenne ». Il est un FCPE nourricier du compartiment « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES » de la SICAV « FUNDQUEST » également classé en « Actions des pays de la Communauté européenne » (prospectus simplifié joint).

A ce titre, l'actif du FCPE « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » est investi en totalité et en permanence en parts dudit du compartiment « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES » de la SICAV « FUNDQUEST » et, à titre accessoire, en liquidités.

La performance du FCPE pourra être différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du fonds nourricier « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » sont identiques à ceux du fonds maître « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES ».

## **1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement du Fonds maître « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES »**

### **□ Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du compartiment est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de surperformer l'indicateur de référence, le MSCI EUROPE, en ayant une exposition maximum sur les marchés actions de l'Union Européenne de 100 %. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au sein d'OPCVM éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

### **□ Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence « MSCI EUROPE » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. Au 31/12/2003, cet indice est constitué des 15 pays de l'Union Européenne et de la Suisse. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : <http://www.msci.com>

### **□ Stratégie d'investissement :**

#### **1. STRATEGIE ET ACTIFS PRINCIPAUX UTILISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :**

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers européens, qui repose sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. La sélection active des OPCVM est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative.

Le compartiment investit exclusivement et en permanence en actions ou parts d'OPCVM français ou européens conformes à la directive éligibles au PEA (le degré d'exposition minimum aux marchés actions est de 90 %).

Pour dynamiser sa gestion, le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers et ainsi recourir aux options et aux futures sur actions et/ou sur indices boursiers, sur taux d'intérêts, sur devises. L'ensemble de ces instruments sera utilisé en couverture et/ou en exposition dans le cadre de la gestion des risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change. Le gérant ne cherche pas à surexposer son portefeuille via les instruments dérivés.

#### **2. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour réaliser l'objectif de gestion ou répondre à un besoin spécifique d'investissement, le compartiment pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

## **2. Profil de risque du fonds maître « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES »**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier délégué. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le compartiment est un OPCVM classé « Actions des pays de la Communauté Européenne ». La gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

De ce fait, l'investisseur est principalement exposé aux risques directs et indirects (notamment liés aux investissements en produits dérivés) suivants :

- **Risque de marché actions** : l'exposition aux marchés actions est comprise entre 90 % et 100 % avec une position neutre à 100 %. Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse, notamment, en cas d'investissement sur les marchés de petite capitalisation (small caps) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. En cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative du compartiment pourra diminuer.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.
- **Risque perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du compartiment, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie.

Par ailleurs, le compartiment est accessoirement exposé aux risques de change et de contrepartie. L'impact de ces risques est indiqué dans la Note détaillée de la SICAV « FUNDQUEST ».

## **3. Composition du FCPE nourricier « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES »**

Le FCPE nourricier « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES » est investi en totalité et en permanence en actions « C » du compartiment « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES » de la SICAV « FUNDQUEST » et, à titre accessoire, en liquidités.

## **4. Durée de placement recommandée du FCPE nourricier « MULTIPAR ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES »**

Cinq ans minimum. Nous attirons néanmoins l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi. En revanche, les salariés souscrivant au fonds dans le cadre d'un PERCO ou d'un PERCOL, ne peuvent disposer de leurs avoirs qu'en cas de départ à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi.

## **FONCTIONNEMENT DU FONDS**

- ♦ **La valeur liquidative est calculée** : Quotidiennement. Elle est calculée en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises, quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés (calendrier d'EURONEXT PARIS SA).
- ♦ **Lieu et mode de publication de la valeur liquidative** : affichée dans les locaux de l'entreprise, Minitel, Internet.

- ♦ La composition de l'actif du FCPE est publiée chaque semestre par la société de gestion qui communique les informations à l'entreprise et au conseil de surveillance auprès desquels tout porteur peut la demander. La société de gestion tient à la disposition de chaque porteur de parts un exemplaire de rapport annuel.
- ♦ Etablissement chargé des souscriptions et des rachats de parts : **BNP PARIBAS S.A.**

#### **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

- APPORTS ET RETRAITS :** En numéraire.
- MODE D'EXECUTION :** Prochaine valeur liquidative.
- COMMISSION DE SOUSCRIPTION A L'ENTREE :** 3 % maximum, à la charge de l'entreprise ou des porteurs de parts suivant les conventions par entreprise.
- COMMISSION DE RACHAT A LA SORTIE :** Néant.
- COMMISSION D'ARBITRAGE :** 0,20 % maximum des sommes arbitrées au titre des droits d'entrée dans le fonds, à la charge de l'entreprise ou des porteurs de parts, suivant les conventions par entreprise.
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU A LA CHARGE DUFONDS :**

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds sont fixés à 0,05 % TTC maximum l'an de l'actif net du Fonds.

- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE :**

Néant.

- COMMISSION DE SURPERFORMANCE :** Néant.
- COMMISSION DE MOUVEMENT :** Néant.
- FRAIS DE GESTION INDIRECTS :**

Commission de gestion indirecte : 1,80 % TTC maximum l'an de l'actif net du fonds maître, à la charge du fonds.  
Commission de souscription indirecte : néant.  
Commission de rachat indirecte : néant.

- AFFECTATION DES REVENUS DU FONDS :** Capitalisation dans le fonds.
- FRAIS DE TENUE DE COMPTE CONSERVATION :** A la charge de l'entreprise.  
A la charge des souscripteurs ayant quitté l'entreprise.  
Convention par entreprise.
- DELAI D'INDISPONIBILITE :** Cinq ans (Participation, PEE, PEI).  
Dix ans (PPESV, PPESVI).  
Echéance Retraite (PERCO, PERCOI).
- DISPONIBILITE DES PARTS :** 1er jour du 4ème mois (Participation seule ou avec Plan d'Epargne d'Entreprise).  
Dernier jour du 6<sup>ème</sup> mois (PEE, PEG, PEI).  
Jour du départ à la retraite (Plan d'Epargne Salariale, PERCO, PERCOI).
- MODALITES DE DEMANDE DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET A ECHEANCE :**

Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au dépositaire par l'intermédiaire du teneur de compte, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 2 mois. En cas de transfert partiel d'actifs, fusion ou scission cet ordre est annulé.

- VALEUR DE LA PART A LA CONSTITUTION DU FONDS :** EUR 10 (DIX EUROS)

#### **NOM ET ADRESSE DES INTERVENANTS :**

- ♦ **SOCIETE DE GESTION :** **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT**  
Montant du capital : EUR 62.845.552  
5, avenue Kléber  
75116 PARIS
- ♦ **GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION :** **BNP PARIBAS FUNDS SERVICES FRANCE**  
3, rue d'Antin  
75002 PARIS
- ♦ **DEPOSITAIRE :** **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
3, rue d'Antin  
75002 PARIS

- ♦ **CONTROLEUR LEGAL DES COMPTES :** **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
CRYSTAL PARK  
63, Avenue de Villiers  
92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
  
- ♦ **TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR DES PARTS :** **BNP PARIBAS SA**  
16, Boulevard des Italiens  
75009 PARIS

Ce FCPE a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 31 octobre 2001.

Date de la dernière mise à jour de la notice : le 8 avril 2008.

**A la clôture de chaque exercice, la société de gestion rédige le rapport annuel du FCPE. Ce rapport annuel est mis à la disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande auprès de l'entreprise.**

**LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION, AINSI QUE LE PROSPECTUS SIMPLIFIE DE L'OPCVM MAITRE, DOIVENT ETRE REMIS AUX PORTEURS PREALABLEMENT A TOUTE SOUSCRIPTION. LES DOCUMENTS D'INFORMATION RELATIFS A L'OPCVM MAITRE, LE COMPARTIMENT « FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES » DE LA SICAV « FUNDQUEST », AGREE PAR L'AMF, SONT DISPONIBLES AUPRES DE LA SOCIETE DE GESTION.**